

Département  
de l'Ardèche

---

Commune de  
**BERRIAS-ET-CASTELJAU**  
07460

**Compte Rendu**  
**Séance du 22 janvier 2020**

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt, le vingt-deux janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

**Date de convocation** : Le 15 janvier 2020

**Présents** : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Jean-Christophe AGIER - Sébastien CAUQUIL - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER - Françoise MICHAUX et Elisabeth GILLES.

**Absent excusé** : M. Morgan LABALME-COMBALUZIER

**Procurations** : M. Serge BORER a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

**Secrétaire de séance** : Mme Sophie SOULAS-AGNIEL



Le Procès-verbal du **13 novembre 2019** a été lu et approuvé à l'unanimité.

Madame Claudine FOURNIER prend la parole afin de faire part aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite de la dernière réunion, n'ayant pas tous les éléments en main pour essayer de parler de la location du terrain Payre Fabre, elle souhaite donner aujourd'hui son sentiment. Elle a été déçue de la façon dont cela s'est passé. Toutes les délibérations précédentes à ce sujet n'avaient posé aucun problème. Elle pensait qu'une solidarité existait entre agriculteurs, mais elle s'aperçoit que ce n'est pas forcément le cas, exprimant par la même occasion une certaine déception. Monsieur le Maire précise que cela démontre qu'en toutes les matières il faut être vigilant car on s'aperçoit que les choses ne sont pas aussi simples qu'il n'y paraît. Madame Claudine FOURNIER précise qu'elle pensait que sur le territoire de la Commune les gens se connaissent assez pour que cela se passe plus sympathiquement.

Monsieur Philippe MAURIN prend la parole afin de proposer de répondre, ce qui est accepté. Ayant gardé la jouissance du terrain Payre Fabre, mais après avoir pris conscience du désagrément occasionné, il a cherché et trouvé des terrains pour Monsieur John MALBOS qu'il a appelé afin de les lui proposer. La superficie totale de ces terrains correspond à 10 fois la superficie du terrain de Payre Fabre. De plus, il lui a proposé de le dédommager de ce qu'il avait mis sur le terrain et de son temps de travail. Après discussion, ils sont tombés d'accord. Sur le principe Monsieur John MALBOS savait très bien que cela pouvait se passer de cette manière et il a même regretté qu'on puisse surenchérir et faire monter le prix.

Pour clore ce chapitre, il est bien de constater qu'un arrangement entre les deux parties a eu lieu et que la solidarité est la conclusion à cette affaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent d'inscrire à l'ordre du jour « Approbation du projet PANDA » au point 9 de l'ordre du jour.

### **1 – CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, considérant le poste d'agent contractuel créé en date du 23 janvier 2019 et des besoins de personnel à la restauration scolaire et à l'entretien des bâtiments publics, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 un poste d'adjoint technique territorial, échelle C1 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25 heures, le temps de travail sera annualisé et de supprimer le poste d'emploi permanent autorisant le recrutement d'agents contractuels en date du 23 janvier 2019,

## **2 – DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT)**

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 (hors chapitre 16 «Remboursement d'emprunts») = 3 015 248 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 753 812 €, soit 25% de 3 015 248 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Opération 100 : Cimetière (jardin du souvenir)	4 121 €
- Opération 102 : Géolocalisation (achat de panneaux)	20 000 €
- Opération 103 : Eclairage public (lotissement Payre Fabre)	500 €
- Opération 104 : Informatique mairie	1 500 €
- Opération 105 : Payre Fabre (aménagement nouveau lotissement)	82 448 €
- Opération 110 : Sécurité	10 000 €
- Opération 32 : Terrains	10 000 €
- Opération 93 : Matériel services techniques	2 000 €
- Opération 94 : Bâtiments (Cure Casteljau+MSP+en cours)	623 012 €
<b>TOTAL = 753 581 € (inférieur au plafond autorisé de 753 812 €)</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## **3 – CHÈQUES VACANCES : DEMANDE D'AUGMENTATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION**

À la suite d'une demande d'agent, il est proposé au Conseil Municipal de réévaluer les montants à la hausse et dans la limite du montant maximum autorisé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

1. D'accepter le dispositif des chèques vacances tel qu'il est présenté ci-dessous :

	Participation de la collectivité	Epargne de l'agent sur 12 mois	Montant total des chèques vacances pour l'agent
Salaire brut ≤ 2500 €	80%	88 €	440 €
Salaire brut > 2500 €	75%	110 €	440 €

## **4 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE LES INFOROUTES**

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, cette modification de statuts.

## **5 – DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE FORMATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement de formation tel que présenté.

## **6 – PROJET DE MOTION DE SOUTIEN À LA FILIÈRE VIN ET EAUX-DE-VIE DE VIN**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, demandent à Monsieur le Président de la République Française de :

- de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

## **7 – DETR 2020**

Monsieur le Maire rappelle les projets communaux qui pourraient s'inscrire dans le cadre de la DETR 2020 :

### 1- Sécurité – Accessibilité des ERP :

. Travaux AD'AP pour un montant total de : 42 936.00 € HT

### 2- Travaux sur les bâtiments publics :

. Bibliothèque Berrias : 50 000.00 € HT

. Bibliothèque Casteljau : 100 000.00 € HT

### 3- Les services à la personne :

. Maison des Services Publics :

- Travaux 482 000.00 € HT

- MO, frais annexe 33 000.00 € HT

#### 4. Projets de développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel :

. Valorisation de sites et d'itinéraires patrimoniaux 150 000.00 € HT

. Création d'un multi commerce 385 000.00 € HT

**MONTANT TOTAL** **1 242 936.00 € HT**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicitent auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Largentière une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 sur un montant total HT (travaux et acquisition) de 1 242 936.00 €.

#### **8 – PASS TERRITOIRES 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'ensemble des dossiers et demandes de subvention mentionnées ci-dessus,
- Donne pouvoir au Maire pour organiser la réponse globale à l'appel à projet départemental,

#### **9 – APPROBATION DU PROJET PANDA**

Le dossier étant déposé le 20 janvier 2020 en Mairie, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas se positionner afin de prendre le temps d'analyser les documents et reporte cette question à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Néanmoins, après une consultation rapide des documents fournis, les membres du Conseil Municipal demandent que sortent du périmètre du PANDA les parcelles suivantes :

Berrias :

- ZL 84, 149, 150, 160 et 161
- ZD 39,
- ZE 43,
- ZC 142 à agrandir en suivant l'alignement du carré de la parcelle,
- ZK 100

#### **10 – MSP : PRÉSENTATION PROJETS**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les deux projets de Monsieur YOT, architecte, de la future Maison des Services Publics (MSP). Après divers échanges Monsieur le Maire est chargé de faire part des changements issus de cette présentation à Monsieur l'architecte en charge de cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.